

Note d'allocution (discours d'introduction)

« Non à l'initiative Epopop »

Conférence de presse du 7 novembre 2014

Jean-Michel Cina, Président du Conseil d'État VS

Chef du Département de l'économie, énergie et territoire (VS)

Président de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

Mesdames, Messieurs,

Dix mois à peine se sont écoulés depuis le vote du 9 février et nous sommes à nouveau appelés à nous prononcer sur une initiative contre l'immigration. La mise en œuvre de l'initiative « Contre l'immigration de masse » constitue à elle seule un défi de taille, d'autant que nous ne savons toujours pas quelles répercussions elle aura sur nos relations avec l'Union européenne. Le Conseil fédéral parviendra-t-il à résoudre la quadrature du cercle en mettant en œuvre les deux mandats constitutionnels que sont la gestion de l'immigration et la renégociation de l'accord sur la libre circulation des personnes ? La tâche ne sera pas aisée.

À supposer que le peuple dise oui à l'initiative Epopop, le problème serait quasiment insoluble. En effet, cette initiative fragilise nos relations avec l'UE, qui sont déjà bien mises à mal. Si cette hypothèse se réalise, nous n'aurons pratiquement plus aucune marge de manœuvre pour renégocier la libre circulation des personnes car l'initiative prévoit (de manière implicite) un plafonnement de l'immigration nette annuelle égal à 0,2 % de la population résidante, soit moins de 17'000 personnes. En juin dernier, l'UE a clairement signifié à la Suisse que les quotas et les contingents, assortis de la préférence nationale, sont fondamentalement contraires à l'Accord sur la libre circulation. Cela dit, elle n'a pas exclu de débattre des questions pratiques liées à la mise en œuvre de l'accord.

À la différence de l'initiative « Contre l'immigration de masse », l'initiative Epopop est très claire sur ce qu'il adviendrait des traités internationaux qui ne respecteraient pas les objectifs du nouvel article constitutionnel et qui ne pourraient pas être renégociés : il conviendrait de les dénoncer. En d'autres termes : la Suisse devrait dénoncer l'Accord sur la libre circulation des personnes. Or, il contient une clause guillotine qui prévoit l'abrogation des autres accords des Bilatérales I six mois après la dénonciation de l'ALCP : je pense à l'accord sur la suppression des obstacles techniques au commerce, à celui sur les marchés publics ou à celui sur les transports terrestres, pour n'en citer que quelques-uns. La dénonciation de l'ALCP aurait probablement des répercussions sur l'association de la Suisse à Schengen et à Dublin. D'un point de vue juridique, il n'y a certes aucun lien avec l'accord sur la libre circulation, mais d'un point de vue politique, nous prendrions le risque de voir l'UE dénoncer Schengen et Dublin. Il faut s'attendre aussi à ce que l'UE suspende toutes les négociations en cours, sur l'accord institutionnel ou sur l'électricité par exemple, ou qu'elle n'entame plus aucune négociation sur de nou-

veaux dossiers. Permettez-moi à ce propos de rappeler notre participation au programme de recherche Horizon 2020 : la Suisse et l'UE sont convenues d'une association partielle jusqu'en février 2017, mais la suite dépendra essentiellement de la solution trouvée à la libre circulation des personnes.

Les conséquences seraient dramatiques pour la Suisse. L'UE est le principal partenaire économique de la Suisse. En 2013, 55 % des exportations de la Suisse étaient destinées à l'UE, 73 % des importations en Suisse venaient de l'Europe. 43 % des investissements de la Suisse s'effectuaient dans l'UE et 79% des investissements réalisés en Suisse provenaient de l'UE. La Suisse est le quatrième partenaire commercial de l'UE, après les États-Unis, la Chine et la Russie.

Les gouvernements cantonaux ont toujours soutenu la voie bilatérale et ont réaffirmé, également après le vote du 9 février, qu'il faut la préserver. Si l'initiative Ecopop était acceptée, la Suisse se retrouverait dans la situation de 1992 et les cantons ne seraient pas épargnés.

L'initiative Ecopop menace l'économie dans son ensemble et elle ne sert en aucun cas les intérêts des initiants, qui disent vouloir préserver durablement les ressources naturelles. Ce n'est pas comme cela qu'ils y parviendront. Ce qu'il faut, ce sont des actions concrètes dans les secteurs de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il y a longtemps que la Confédération et les cantons en sont conscients et ils ont entamé des démarches en ce sens. Mon collègue Heinz Tännler, directeur des travaux publics du canton de Zoug et délégué à l'aménagement du territoire à la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, vous en dira plus.

Je passe maintenant la parole à Andreas Rickenbacher, président de la Conférence des Chefs des Départements cantonaux de l'Économie Publique (CDEP), qui reviendra sur les répercussions économiques de l'initiative et plus particulièrement sur le marché de l'emploi.

Je vous remercie de votre attention.